

Comptabilité publique hospitalière



Durée : 2 journées de 7 h/j (14 h)



Sessions :

Du 11 au 12 février 2025

Du 04 au 05 mars 2025

Du 26 au 27 mars 2025

Du 14 au 15 mai 2025

Du 26 au 27 juin 2025

Du 28 au 29 juillet 2025

Du 16 au 17 septembre 2025

Du 01 au 02 décembre 2025



Lieu :

100%

en distanciel



Public

concerné :

Agents des services administratifs, financiers ou comptables des établissements publics de santé. Toute personne souhaitant se former à la comptabilité publique hospitalière.



Prérequis : Toute personne possédant ou pas des notions comptables



Animateur(trice) : Comptable diplômé(e) Bac+5 et compétences professionnelles



Action et sanction de l'action :

Action : article L. 6353-1 du Code du travail

Sanction : Attestation individuelle de formation avec résultat de l'évaluation et Certificat de réalisation.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Plateforme avec solutions d'accessibilité



Modalités et délais d'accès :

A réception du formulaire d'inscription, convention de formation à retourner dûment signée et revêtue du cachet, 15 jours minimum avant le début de la formation. Seul le règlement global génère l'inscription définitive sauf pour les organismes publics paiement à l'issue de la formation



Compétences visées : Enregistrer les titres et les mandats ainsi que les écritures de fin d'exercice de la journée complémentaire



Tarif : 1 520,00,00 € (Mille cinq cent vingt euros) / apprenant. TVA non applicable, art. 261.4.4° a du CGI



Objectifs :

Connaître les principes de base de la comptabilité hospitalière. Acquérir les mécanismes du fonctionnement des comptes. Gérer les titres et les mandats. Comptabiliser les opérations de la journée complémentaire.



Programme :

► **La spécificité de la comptabilité hospitalière**

Les principes de base de la comptabilité
Qu'est-ce que la comptabilité hospitalière ?
La nomenclature M21

La coresponsabilité ordonnateur/comptable

► **Les mécanismes comptables**

Les recettes hospitalières
Le fonctionnement des comptes de bilan
Le fonctionnement des comptes de résultat
Établir un bilan et compte de résultat

► **La gestion des titres et des mandats**

Les titres de recettes, prise en charge, réductions ou annulations. Le recouvrement de créances
Les mandats de paiements, prise en charge, réductions ou annulations.

La dématérialisation

► **La journée complémentaire**

La comptabilisation des immobilisations
La comptabilisation des amortissements
La valorisation des stocks
Calcul des intérêts courus
La régularisation des charges et produits



Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation :

Classe virtuelle : Plateforme Microsoft Teams
Positionnement en amont. Documents pédagogiques transmis à l'apprenant. Réalisations de cas réels pour faciliter l'assimilation des concepts abordés. Évaluation des acquis. Évaluation à chaud de la formation.



Contact : Josiane DELRIEU

05 53 47 90 93

formation@jd-developpement.com

Dispositif de Formation : Plan ☐ Autre ☐

Intitulé de la Formation : « **COMPTABILITE PUBLIQUE HOSPITALIERE** »

Date de la Session :

ETABLISSEMENT

Raison sociale :



Code postal :



Nom du responsable :

Fonction :

Ville :

SIRET :

FINESS :

Effectif :

OPCO :

APPRENANT

NOM :

Prénom :

Fonction :



Etes-vous en situation de handicap ?

Oui ☐ Non ☐

Avez-vous besoin d'aménagements ?

Oui ☐ Non ☐

MODALITES D'INSCRIPTION

Ce formulaire vaut acceptation des **conditions générales de vente** disponibles sur notre site Internet <http://jd-developpement.fr>

A réception du formulaire d'inscription, convention de formation à retourner dûment signée et revêtue du cachet, 15 jours minimum avant le début de la formation. Seul le règlement global génère l'inscription définitive sauf pour les organismes publics paiement à l'issue de la formation.

JD Développement a opté pour le régime d'**exonération de la TVA** (article 261-4-4°a du CGI).

Date

Nom du signataire, signature et cachet